Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Report date de signature suite défaut chauffage

Par Panopan60

Bonjour,

Nous sommes en cours d'achat immobilier qui devait être conclu le 27 janvier 2023 (vendredi dernier)

Lors de la pré visite, nous avons constaté que la chaudière ne fonctionnait plus (elle fonctionnait lors des visites précédentes). du coup, pas de chauffage ni eau chaude.

Nous avons donc été obligés de reporter la signature afin que le vendeur fasse les travaux nécessaires.

Du coup, je voudrais savoir quels sont les recours possibles concernant notamment nos intérêts qui courent à la banque,ainsi que notre assurance habitation. Nous avons du nous loger vendredi soir et faire un aller/retour de 450kms pour rien.

Puis je demander réparations ?

De plus, si la chaudière retombe en panne après la signature, aurai je un moyen de me retourner contre le vendeur?

Merci d'avance pour votre aide,

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouviez simplement signer et consigner la somme nécessaire à la réparation. Donc vous pouvez demander une indemnisation, mais l'obtenir est une autre histoire...
Irez vous au tribunal pour ça ?
Et si la chaudière retombe en panne, il faudra solliciter l'entreprise pour une garantie, le vendeur aura rempli ses obligations et vous remettant la facture.
Votre notaire doit vous assister pour mener à bien cet achat.